



Licenciement indemnité et loi

Par **fati93**, le **12/07/2016** à **13:02**

bjr suite a mon licenciement courant 2016 sur Paris après 17 ans de maison, je n'ai pas perçue ma prime exceptionnelle de licenciement , d'après le prudhomme le texte de loi l'aurais supprimé??? est ce défendable par un avocat et qu'el serais les tarifs pour la procédure car je suis pas encore rémunérée par pole emploi. merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **12/07/2016** à **13:21**

Bonjour,
Qu'appelez-vous "prime exceptionnelle de licenciement" ?
Est-ce une mesure prévue à la convention collective ? Si oui, quelle est-elle ?

Par **P.M.**, le **12/07/2016** à **15:46**

Bonjour,
Parler de prime de licenciement est déjà un abus de langage et il s'agirait plutôt d'une indemnité...
Avant d'envisager un recours, il faudrait déjà savoir effectivement si elle est due car je ne vois pas qui vous pourriez attaquer et à quel titre...
Par Pôle Emploi, il n'y a pas non plus de rémunération pour un travail ou des services mais une indemnisation chômage...